



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 2 3 / 1 0 / 2 0 2 3

Dossier complet le : 2 3 / 1 0 / 2 0 2 3

N° d'enregistrement : 2023-7400

1 Intitulé du projet

Projet d'aménagement des espaces publics du site de la Loge (Beaupréau, Beaupréau-en-Mauges).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Commune de Beaupréau-en-Mauges

Raison sociale

Collectivité territoriale, commune

N° SIRET

2 0 0 0 5 3 6 1 9 0 0 0 1 7

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

AUBIN

Prénom(s)

Franck

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|-----------------------------------|---|
| 41 a | Aire de stationnement ouverte au public de 50 unités et plus. |
| 6 a | Construction de routes classées dans le domaine public routier des communes non mentionnée aux b) et c) de la colonne précédente |
| 39 b | Terrain d'assiette du projet entre 5 et 10 ha |

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet s'étend sur une surface de 23 500 m².

Il prévoit la construction d'un complexe cinématographique (2270 m² au sol, 5 salles, 685 places assises, autorisé par PC n°049 023 19H0156).

Il prévoit des réaménagements des parkings à proximité, création d'une voie nouvelle en double sens (120m de long, 5.2 de large, revêtement en enrobé), la création d'un mini-giratoire (à la place d'un carrefour existant) au carrefour rue de Versailles et allée Jean Monnet ainsi qu'une voie d'insertion sur la route départementale RD752. Un parking de 23 places sera aménagé le long de la salle de spectacle de la Loge, aujourd'hui surface empierrée, il sera nivelé pour faciliter le stationnement, et restera en revêtement perméable (empierrement ou terre-pierre).

Le projet inclut également la création de voies vertes entre la rue de la Pépinière et l'impasse de la Vieille Chevie (650m de long, 3 m de large) le long de la départementale, ainsi qu'entre l'allée Jean Monnet et la rue Cathelineau vers le Sud (110m de long, 3m de large), en revêtement du type sable stabilisé. Celles-ci sont représentées en rose sur le plan de masse A1 (annexe 3.2 et annexe 5).

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est d'aménager les espaces publics en lien avec la construction du cinéma. Il permettra d'améliorer les circulations piétonnes et cyclistes.

Les parkings existants seront réaménagés pour tenir compte des nouvelles circulations et une voie sera créée au nord dans le cadre de nouveau schéma de circulation.

Le projet a également pour objectif d'améliorer la gestion des eaux pluviales du secteur, celles ci seront gérées par infiltration sur place, et non plus rejetées au réseau.

L'aspect paysager du site sera également pris en compte par le maintien des gros arbres sur le parvis et par des plantations. Plantations 60 arbres et arbustes, à proximité des parkings et de part et d'autre de la liaison douce. Les espèces envisagées sont locales (Chênes, Charme, Prunus divers) ou déjà communes sur le territoire (Chêne vert, Magnolia ..). Les arbres installés sont représentés sur le plan de masse en annexe 5.

La création du mini-giratoire et de la voie d'insertion permettront de mieux desservir le secteur, les usagers du secteur ne seront plus contraints de rejoindre la rue de la Pépinière pour accéder à la RD752.

L'aménagement de l'Allée Jean Monnet avec un quai bus permettra d'améliorer l'accessibilité, notamment pour la salle de spectacle qui ne dispose pas de quai bus aujourd'hui.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux sont programmés sur 11 mois et sont séquencés :

- Création du mini-giratoire, bretelle d'accès à la départementale
- Construction du cinéma
- Construction de la voie nouvelle, réaménagement des parkings, et création de la piste cyclable

Pendant la phase de travaux, les arbres identifiés par l'étude biodiversité (cf annexe 9 à 11) seront conservés et protégés (périmètre de protection par des barrières et mise en place de pénalités pour les entreprises). Le plan d'aménagement a été conçu de sorte que les arbres présentant un fort intérêt écologique soient conservés.

Les arbres situés sous la future construction du cinéma seront compensés par la plantation de nouveaux arbres, sur place et à proximité directe. L'abattage de l'arbre présentant le grand Capricorne, ainsi que la coupe du bosquet boisé, seront précédés de l'établissement d'un dossier de demande dérogatoire. Les mesures compensatoires proposées seront la plantation d'un bosquet dans la parcelle AW230, ainsi que la création d'une haie le long de la liaison douce pour assurer la continuité des corridors écologiques..

Pour les autres abattages, les inventaires biodiversités actuels ne relèvent pas d'enjeux forts. Ces arbres seront remplacés par des plantations sur place, mais aussi par la plantation d'une haie double de 360ml plantée sur Beaupréau en 2022. Cette haie est composée d'espèces locales et bocagères, et elle permet de compléter une trame verte et noire discontinue.

Pendant la phase travaux, le secteur sera fermé au public et des déviations seront mises en place pour les usagers. Les itinéraires de déviation sont possibles à mettre en place (rue de Versailles à double sens pour la création du mini giratoire) et accès au chantier par le mini giratoire quand celui ci sera construit.

Un parking provisoire sera réservé aux clients de l'Hotel-restaurant, à l'arrière de la salle de la Loge.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Pendant la phase d'exploitation, les parkings à proximité seront utilisés par les usagers venant au cinéma, par les agents et usagers venant aux sièges des administrations voisines, l'Hotel Restaurant "Le Logis d'Elbée" et le centre culturel "La Loge" (La Loge : 700 p. max, soir et WE, école de musique : 1200 passages par semaine, début de soirée et mercredi, samedis matins, Hotel-restaurant : 64 places dans l'hotel, 100 couverts les midis, médiathèque : 350 passages par semaine, administrations : 100 personnes en permanence en journée).

Les parkings ne sont pas utilisés à 100% aujourd'hui, les réaménagements donneront plus de visibilité au parking situé devant le restaurant.

Les horaires d'utilisation s'alternent entre les différents usages, et le nombre de places disponibles devraient suffire. En cas de "débordement", les parkings des commerçants à proximité peuvent accueillir les voitures.

Les réaménagements permettront de proposer une offre de recharge électrique sur le secteur (aujourd'hui 1 seule sur Beaupréau).

Les voies douces permettront aux piétons et cyclistes de circuler depuis Beaupréau vers les zones commerciales et culturelles en sécurité. Ceci afin d'encourager les déplacements doux et diminuer l'usage des voitures.

Les espaces verts seront entretenus par les services techniques de la commune, pour maintenir un aspect paysager et la gestion correcte des eaux pluviales.

Les arbres actuellement présents sur le parvis seront maintenus aussi longtemps que leur état mécanique et sanitaire le permettra.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier Loi sur l'eau : porté à connaissance accepté le 09/09/2022

Permis de construire (Cinéville) : accepté le : 13/01/2020, prorogé le 6/05/2022. N° PC04902319H0156

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques du projet | Valeurs |
|---|---|
| Emprise du projet Voie nouvelle et création pistes cyclables Modifications parkings (déjà existants). Parking Est : 90 places. Ouest : 49 places Création parking 23 places (empierrement ou terre-pierre) | 23 500 m ² 120x5.2m et 650x3m + 110x3m Est : 2122 m ² Ouest : 1600 m ² Sud : 144 m ² |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : Allée Jean Monnet.

Lieu-dit : _____

Localité : Beaupréau. Beaupréau-en-Mauges

Code postal : 4 9 6 0 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4 7 ° 2 0 ' 9 7 " 0 Lat. : - 0 ° 9 8 ' 0 7 " 3

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 4 7 ° 2 0 ' 9 7 " 9 Lat. : - 0 ° 9 8 ' 0 5 " 0

Point de d'arrivée : Long. : 4 7 ° 2 0 ' 9 4 " 6 Lat. : - 0 ° 9 7 ' 9 8 " 7

Communes traversées :

Beaupréau (Beaupréau en Mauges). Voie nouvelle de 120 ml, entre les 2 parkings existants.

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Beaupréau en Mauges, approuvé le 28/10/2019
Zonage : UEa (zone caractérisée par une mixité fonctionnelle) et UB

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Les parkings réaménagés existent depuis 1993. Ils ont été construits suite au centre culturel de la Loge, et n'ont pas fait l'objet de déclaration d'urbanisme.
De même la voie de sortie de la RD vers la rue de Versailles (pour accéder à la gendarmerie) existe actuellement

Pour le reste (giratoire, voie d'insertion, voie nouvelle de 120 ml et voies cyclables), il s'agit de nouveaux aménagements.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | ZNIEFF de type I la plus proche : ZNIEFF 520030139, Etang de la Junière, à 4km du projet ZNIEFF de type II la plus proche : ZNIEFF 520004468, Vallée de l'Evre, se situant à 900m du projet. L'absence de lien entre le site du projet et ce site ainsi que l'éloignement permettent de conclure l'absence d'incidences. |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | APPB le plus proche : Lande du Fuiet (FR3800506), à 12 km. L'absence de lien entre le site du projet et ce site ainsi que l'éloignement permettent de conclure l'absence d'incidences. |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|--------------------------|-------------------------------------|---|
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Site le plus proche : AVAP de Beaupréau, 510m Monument historique le plus proche : Eglise Notre Dame de Beaupréau à 520m. Ainsi, vue la distance et la topographie, on peut conclure à l'absence de lien visuel entre le site inscrit et le site du projet. |

| Le projet se situe-t-il dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
|---|--------------------------|-------------------------------------|---|
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Site le plus proche : Vallée de la Loire, FR5200622, à 17 km. L'absence de lien entre le site du projet et ce site ainsi que l'éloignement permettent de conclure l'absence d'incidences. |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Site le plus proche : Parc du chateau et ses abords (Beaupréau) à 840m. Ainsi, vue la distance et la topographie, on peut conclure à l'absence de lien visuel entre le site classé et le site du projet. |

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun prélèvement d'eau pour le projet |
| | Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun drainage prévu sur la zone. Les travaux d'aménagements prévoient de déconnecter les eaux pluviales du réseau pour mettre en place l'infiltration des eaux pluviales. |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le chantier prévoit du terrassement à hauteur suivante : - Voie nouvelle : 374 m3 - Voie cyclable : 1005 m3 - Cinéma : 2000 m3 - Parkings : 800 m3 Une partie des matériaux sera réutilisée sur place, le reste sera exportée (réutilisation à proximité ou stockage). |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les conduites d'assainissement sont dès à présent prêtes. Les conduites de rejet en eaux pluviales seront sollicitées moins qu'aujourd'hui, grâce à la déconnexion de la zone. Les besoins en eau potable sont compatibles avec la ressource disponible localement. |
| | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les aménagements des parkings, du mini-giratoire et de la voie d'insertion n'auront pas d'impact sur les habitats et espèces présentes car ce sont dès à présent des milieux artificiels. Pour l'aménagement de la voie nouvelle, de la voie cyclable et du cinéma, il y aura aménagements d'habitats naturels du type bosquets et prairies. Les inventaires écologiques n'ont pas trouvé d'espèces ou d'habitats à enjeux forts, et ces habitats sont courant dans le secteur. |
| Milieu naturel | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | L'absence de lien et la distance avec le site Natura 2000 le plus proche permet de conclure l'absence d'impact sur un habitat ou une espèce présente sur le site Natura 2000 le plus proche. |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les espaces consommés ne sont pas considérés comme naturels, agricoles ou forestiers. Il s'agit d'espaces artificialisés/anthropiques, ou espaces verts (avec un certain nombre d'espèces ornementales) de la commune. Ces espaces sont entretenus par les services techniques de la commune dès aujourd'hui. |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Absence de risque technologique sur le secteur et sur le projet |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Absence de risque naturels sur le secteur et sur le projet |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------------------|--|---------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | L'ouverture du cinéma engendrera une fréquentation de celui-ci. La capacité est de 685 places assises. Ces fréquentations seront concentrées sur les soirées et les fins de semaines. Peu de fréquentations induites en dehors de celles-ci. La RD voisine a une fréquentation moyenne de 13 254 véhicules/jour, le surplus de fréquentation sera absorbé aisément. Le nouvel accès à la RD permettra de réduire les passages par la rue de la Pépinière. |
| | Est-il source de bruit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | L'établissement sera isolé et les sons produits à l'intérieur ne seront pas audibles depuis l'extérieur. |
| | Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | L'établissement sera isolé et les sons de l'extérieur ne seront pas perçus à l'intérieur |
| | Engendre-t-il des odeurs ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Pas de vibrations générées par le projet. |
| | Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Lumière émise par l'enseigne et à travers les baies vitrées, éteintes à la fermeture de l'établissement. Les parkings sont déjà équipés de candélabres aujourd'hui, pas d'augmentation en puissance et durée. |
| | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Émissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Engendre-t-il des rejets liquides ? | | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Rejets d'eaux usées collectées dans l'établissement |
| Si oui, dans quel milieu ? | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les eaux usées seront collectées par le réseau d'assainissement et traitées à la station d'épuration de Beaupréau. |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|------------------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Émissions | Engendre-t-il des effluents ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Pas de production de déchets spécifiques à l'activité. Des déchets du type ordures ménagères et ordures recyclables (déchets d'emballages, papiers) seront produits et collectés par un prestataire qualifié. |
| Patrimoine/Cadre de vie/Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet est à distance de l'AVAP et des monuments historiques. Il s'inscrit dans un secteur administratif et commercial, à proximité d'établissement comme la salle de spectacle de la Loge, des grandes surfaces. Le patrimoine architectural et paysager ne sera pas atteint par ce projet. |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les espaces utilisés sont artificialisés, soit par leur revêtements (parking, voie ..) soit par leur usage : espaces verts ornementaux. Les pratiques observées aujourd'hui sont du type tonte et taille. Les activités humaines d'aujourd'hui ne seront pas modifiées. |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets existants sont les suivantes :

- Hotel restaurant "Logis d'Elbée" (capacité de l'hotel : 64 personnes, et 100 couverts), Centre culturel de la Loge (700 p maxi), Siège Mauges Communauté et Siège Commune de Beaupréau en Mauges (environ 100 personnes en permanence), Ecole de musique (1200 passages par semaine).

Les fréquentations de ces établissements s'alternent sur la semaine. Les parkings ne seront pas saturés et seront utilisés alternativement par les usagers des différents établissements. En cas de surfréquentation des parkings du secteur, les usagers pourront se stationner à proximité (zones commerciales) et utiliser les voies douces.

La RD 752 (voisine) est fréquentée par 13 254 véhicules par jour, les nuisances sonores sont déjà présentes sur le secteur, le cinéma et les aménagements à proximité n'apporteront pas une grosse différence de nuisances.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Sur l'ensemble du projet, une attention particulière a été portée pour conserver les arbres à forts enjeux écologiques, ainsi que des surfaces enherbées. Ainsi les arbres et les racines des gros chênes présents sur le parvis seront conservés, et le chemin piéton qui le traversait a été modifié pour éviter d'endommager les racines. De même la circulation sur le parking Ouest a été modifiée pour éviter le passage de voitures à proximité des racines. A l'origine du projet, un parking était dessiné entre le cinéma et la RD (au Nord du parvis), celui-ci a été supprimé pour conserver des surfaces enherbées.

A proximité de l'hôtel restaurant, les arbres présentant le plus fort intérêt écologique seront conservés, les aménagements des parkings et des voies ont tenu compte de leur présence pour les conserver.

Les bosquets d'arbres le long de la RD (composés de sujets de faibles diamètres) seront coupés. Ils représentent des surfaces de 900m² et 650m². Ces arbres seront remplacés par de nouveaux sujets sur le secteur même (plantations autour des parkings et à proximité de la liaison douce). Les arbres le long de la liaison douce pourront créer une haie assurant la continuité écologique (complément de trame verte). Un bosquet de 2000m² sera créé au sud de la parcelle AW230 pour compenser la perte de la zone de chasse des chiroptères présente sur le secteur. En 2022, une plantation de haie double de 360m de long a été plantée (le long de la RD756 au sud de Beaupréau). L'intérêt de cette plantation est d'assurer la continuité des haies, au titre des trames vertes et noires, avec des espèces bocagères locales. La distance entre le gîte des chiroptères et la haie plantée est équivalente à la distance entre le gîte des chiroptères et les bosquets coupés de la Loge.

L'ensemble de ces arbres sera protégé pendant la phase travaux. La commune a adopté "le barème de l'arbre" qui permet d'évaluer la valeur intégrale d'un arbre et de chiffrer le montant des amendes en cas de destruction ou dégradation par une entreprise. Ce barème sera appliqué pendant la phase travaux.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Cette demande a pour principal objectif de pouvoir commencer les travaux du giratoire en amont des travaux du cinéma. Ainsi, aux vues des éléments présentés dans les rubriques précédentes, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale pour la première tranche de travaux (giratoire et parking Est). Ensuite, une évaluation environnementale sera produite (fin d'année 2023) pour produire les demandes dérogatoires (arbres à grands Capricornes) et présentant les mesures de compensation envisagées. La séquence E-R-C a été réalisée en intégralité. L'étude biodiversité a permis d'identifier les éléments à protéger, et les plans ont été modifiés pour en tenir compte. Les inventaires ont permis d'identifier les enjeux écologiques, ainsi sur le site du giratoire et du parking Est, il n'apparaît pas d'enjeux forts.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié. | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas. | <input type="checkbox"/> |
| 3 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe). | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain. | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 7 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

| Objet | | |
|-------|--|-------------------------------------|
| 1 | Annexe n°8 : "Note descriptive projet" | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Annexe n°9 : "diagnostic biodiversité" produit par le CPIE | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Annexe n°10 : "inventaires d'hiver et printemps" | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Annexe n°11 : "inventaire d'été". | <input type="checkbox"/> |
| 5 | | <input type="checkbox"/> |

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom AUBIN

Prénom FRANCK

Qualité du signataire Maire de Beaupréau-en-Mauges

À Beaupréau-en-Mauges

Fait le 20/10/2023

Le Maire
Franck AUBIN



Signature du (des) demandeur(s)



